

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DIJONNAISE
DU 20 DECEMBRE 2012 A 18 HEURES 30

Membres présents :

Mmes BONNET, BLIGNY, MAHIEU, GOTTE, FUSIER, CHASTRUSSE, ANDREOLETTI, BOUCHET, LANTERNE, JACQUES, PITOIS (DUPUIS), POIVRE, Mrs TREMOULET, TURPIN, MATHEY, BRIE, JEANROCH, FORESTIER, LEBLANC, GUYOT, PITOIS, BEAULAT, HUGUENOT, PASSEMARD (PICHON), DELEPAU, ROZAT, ROLLIN, FREI, CROUZIER, SAUVAIN D., KOSAK, BRIGATTI, BERNARD, MATHE, IMARD, BERCCQ, ROUSSELET (DANCOURT), FERREUX, ESPINOSA, JEANNERET, SEGUIN, GUIBLAIN, BRUN, KOSCIELINSKI, TABEL, MUGNERET, TELLEZ (PETAZZI), SACCOMANI, BAUDRON, VUILLEMIN, MAILLOTTE, MARTEAU, EMAROT, PAUTET, VERDREAU, JOLIET, AUBERTIN, JOUFFROY, LEMAIRE, PETIT, DUBOIS, BRACHOTTE, PERRICAUDET, MARGUIER, GEVREY.

Représentés :

Mr FREREBEAU représenté par Mr FORESTIER – Mr PILLOT représenté par Mr ROZAT,
Mme BREDILLET représentée par Mr BERNARD – Mr AIMEUR représenté par Mr IMARD,
Mr BEURET représenté par Mr BERCCQ – Mme BIGEARD représentée par Mme BOUCHET,
Mr SAUVAIN représenté par Mr PAUTET – Mr BON représenté par Mr MARGUIER.

Absents/excusés :

Mmes CHARLOT, GAGNARD, MARIE-JOETS, BREDILLET C, CHAIX, GRANDIOWSKY, Mrs DUMONT, FEVRE, LAPIERRE, BIGEARD, DULIEU, RENAUDOT, BLANCHARD, CHETTA, LUSTREMAN, BIZE, RUINET, COLSON, SUTY, PARMENTIER, BELIN, GUERBER, LAURIOT, BESANCON, BRUNO, BERTHIOT.

Secrétaire de séance :

Mme Françoise JACQUES

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 heures 30.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Sur proposition de Monsieur le Président, Madame Françoise JACQUES est élue secrétaire de séance.

AVIS SUR LE COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2012

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques sur le projet de compte-rendu de la séance du 15 Novembre 2012.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu de la séance du 15 Novembre 2012 est approuvé à l'unanimité.

DEPART DE BRAZEY EN PLAINE – TICKET DE SORTIE

Dans le cadre du projet de schéma départemental de coopération intercommunale de Côte d'Or, un arrêté préfectoral en date du 1^{er} octobre 2012 prévoit l'extension au 1^{er} janvier 2013 du périmètre de la Communauté de Communes de Rives de Saône à la commune de Brazey en Plaine et par conséquent le retrait de Brazey en Plaine de notre collectivité.

Les incidences organisationnelles et financières étant importantes, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise a sollicité les services du Cabinet KPMG afin d'étudier les conséquences liées à ce changement de périmètre.

La Communauté de Communes Rives de Saône a clairement exprimé les difficultés d'intégrer Brazey en Plaine au 1^{er} Janvier 2013 et a souhaité pour des questions techniques et financières le report d'une année.

La Commission Départementale de Coopération Intercommunale, réunie le 17 décembre 2012 a donné un avis favorable sur ce report.

Le Président remercie Monsieur Jean Michel COCHET pour le travail réalisé dans le cadre de la mission qui lui a été confiée et apporte une information dont il vient de prendre connaissance : par arrêté en date du 20 décembre 2012, ce jour, Monsieur le Préfet propose l'extension du territoire la Communauté de Communes Rives de Saône à la commune de Brazey en Plaine au 1^{er} Janvier 2014.

En préambule, Monsieur COCHET explique que l'expression « ticket de sortie » est employée indûment, il convient plutôt de parler des conditions de sortie de Brazey en Plaine.

Monsieur COCHET présente toute la réflexion qui a été menée et les conséquences liées au départ de Brazey en Plaine de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Le fichier informatique de la présentation « Réflexion sur les conditions de sortie de la commune de Brazey en Plaine » a été adressé au secrétariat de chaque mairie, les délégués pourront le consulter dans leur mairie respective ou le demander par courriel au secrétariat de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise intercomgenlis@wanadoo.fr (il sera envoyé sous format informatique uniquement).

Dès lors que l'arrêté préfectoral est pris en date du 1^{er} Janvier 2014, les discussions pourront débuter avec la Communauté de Communes Rives de Saône et la commune de Brazey en Plaine sur les conditions de sortie de cette commune.

Le Conseil Communautaire prend acte.

MARCHE TRAVAUX RESTAURANT SCOLAIRE GENLIS – LOT 16 : TERRASSEMENT VRD/NOIROT / AVENANT N°1

Dans le cadre des travaux de construction du restaurant scolaire de Genlis, l'architecte ayant désormais le tracé permettant le branchement des divers réseaux, propose un avenant n°1 au lot 16 d'un montant de 2 652 € HT.

Ces travaux sont les suivants :

- Réseau courants forts : tranchée, gaine, chambres et regards
- Réseau gaz de ville : tranchées et gaines

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte l'avenant 1 du lot 16 et autorise le Président à le signer.

CREATION DE POSTE

Le Président propose la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe sur l'accueil périscolaire de Rouvres en Plaine en vue de la stagiairisation d'un agent sous réserve d'une évaluation favorable.

Le Conseil Communautaire, par 66 voix pour et 7 voix contre, accepte la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à hauteur de 22 heures hebdomadaires annualisées, à compter du **1^{er} janvier 2013**.

FACTURATION DU PERISCOLAIRE DE SEPTEMBRE

A la suite d'une erreur, la facturation périscolaire de septembre 2012 a été enregistrée sur la base des tarifs 2011-2012.

Pour ne pas avoir à refaire l'ensemble des factures qui ne portent chacune que sur quelques centimes, le Président propose de prendre une délibération pour facturer le périscolaire de septembre 2012 sur les tarifs 2011/2012.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte de facturer les prestations périscolaires de septembre 2012 au tarif 2011/2012.

TRAVAUX ZAE DE BOULOUZE

Le Président expose que la signature des actes de vente à la SCI ORCUN (lot 11, 3000 m²) et AGRITRAVAUX lot 12,6292 m²) est programmée avant fin décembre 2012. (confirmation des rendez vous en attente).

Les 2 lots vendus sont issus du découpage du lot 11 d'une surface de 9292 m² et ce découpage engendre des travaux supplémentaires notamment :

- ↳ **Un chemin d'accès d'une largeur de 6 m** pour le lot 11B : (terrassement, fourniture et pose de drains, fourniture pose de géotextile, fourniture et mise en place, compactage et couche de finition)

La commission des travaux réunie le 19 et 20 décembre 2012 propose de retenir l'offre de l'entreprise NOIROT pour un montant de 14 136 € HT.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, entérine le choix de la commission des marchés et retient l'offre de l'entreprise NOIROT.

- ↳ **Les branchements (eaux pluviales, eaux usées, eau potable)**

La SDEI, société fermière sur la commune de Fauverney, propose la réalisation des branchements eau pluviale, eau usées, eau potable, chambre Telecom d'un montant de 8 496,49 €HT.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte le devis de la SDEI pour la réalisation de ces branchements.

QUESTIONS DIVERSES

Le Président informe les délégués que Messieurs BIGEARD et DERELENNE de Fauverney l'ont sollicité afin d'intégrer la commission enfance-jeunesse. Dès les prochaines réunions, ils seront conviés.

Le Président rappelle que les vœux de la Communauté de Communes auront lieu le 9 janvier 2013 à 18 heures 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Le Secrétaire de Séance,
Françoise JACQUES

Le Président,
Jean-Louis AUBERTIN